

# Règlement sur l'archivage au Tribunal pénal fédéral

**Modification du 29 août 2006**

---

*Le Tribunal pénal fédéral  
arrête:*

I

Le règlement du 17 janvier 2006 sur l'archivage au Tribunal pénal fédéral<sup>1</sup> est modifié comme suit:

*Art. 18*            Recours

Les art. 82 à 89 de la loi du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral (LTF)<sup>2</sup> s'appliquent aux voies de recours.

II

La présente modification entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

29 août 2006

Au nom du Tribunal pénal fédéral:

Le président, Alex Staub

La secrétaire générale, Mascia Gregori Al-Barafi

<sup>1</sup> RS 152.12

<sup>2</sup> RS 173.110; RO 2006 1205

